Le Monde

Le communautarisme, mythes et réalités

2 juin 2016

Anne Chemin

Les musulmans sont souvent accusés de céder au repli identitaire. Peut-on, pour autant, qualifier l'islam français de communautariste ?

Sur l'immense planisphère bleu ciel, la France, avec sa couleur bleu marine, ressemble à une petite étoile isolée au milieu du vaste monde. Que lui vaut cette étrange singularité ? Sa folle passion pour les recherches -Internet autour des mots « communautarisme » et « communitarianism ».

Sur la carte des tendances Google, la France détient le record mondial des requêtes pour ce terme, y compris dans sa version anglaise : elle affiche un indice 100 alors que l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada ou les Etats-Unis parviennent à peine à dépasser 30.

Si toute l'Europe de l'Ouest est confrontée au multiculturalisme, la France est le pays qui vit cette mutation avec le plus d'effroi. Les récents attentats de Paris et de Bruxelles ont renforcé cette inquiétude de la société française : en voyant des jeunes issus de l'immigration prendre les armes contre la France ou la Belgique, beaucoup ont eu le sentiment qu'un mal avait peu à peu pris racine dans le repli communautaire des banlieues de la République. Inconnu dans les années 1970, reconnu par le dictionnaire en 1997, le mot « communautarisme » est devenu l'un des leitmotivs du débat public.

« Apparu dans les années 1980 »

Cette passion n'est pas neuve : elle est née il y a vingt ans, autour de -l'islam.-- « Apparu dans les années 1980, le terme "communautarisme" se diffuse dans les années 1990 sous la plume d'Alain Finkielkraut, de Pierre-André Taguieff, de Guy Coq ou de Catherine Kinzler, explique Philippe Portier, directeur du groupe Sociétés, religions, laïcités à l'Ecole pratique des hautes études. Ces philosophes néorépublicains défendent une conception traditionnelle de la nation, incarnation de la cohésion nationale. Leur hantise, c'est le repli, voire la distanciation à l'égard de ce modèle. Ce courant recrute à droite comme à gauche : la droite insiste sur la culture chrétienne de la France, la gauche sur les valeurs universalistes des Lumières, mais toutes deux mettent en avant une conception unitaire de la nation. »

Depuis les années 1990, le succès du mot « communautarisme » ne se dément pas : il est présent dans les diatribes de la philosophe Elisabeth Badinter contre la mode « islamique » comme dans les mises en garde inquiètes du premier ministre, Manuel Valls, contre le voile.

La cible est toujours l'islam. Et la tonalité critique ne fait guère de doute. « C'est un mot qui, dans le discours politique, depuis une quinzaine d'années, fonctionne comme un opérateur d'illégitimation, écrit le chercheur Pierre-André Taguieff dans Les Cahiers du Cevipof. Alors que le mot "communauté" peut fonctionner dans un sens mélioratif, le mot "communautarisme" est toujours doté, dans ses usages récents, d'un sens péjoratif. »

Une « phobie française »

Si le communautarisme est une « phobie française », selon le mot de la philosophe -Sophie Guérard de Latour, c'est parce qu'il est très éloigné de la culture politique hexagonale.

« L'idéologie sous-jacente de notre mythe républicain, c'est qu'on ne peut être fort que si l'on est semblable, analyse Anne-Laure -Zwilling, chercheuse au CNRS de Strasbourg. L'unité de la nation exige donc la disparition des particularismes – au début du XXe siècle, on interdisait ainsi la langue bretonne dans les écoles. Quand les minorités se distinguent, on considère qu'elles menacent l'unité de la République et du peuple français : on les soupçonne immédiatement de déloyauté. La France est allergique à la pluralité des appartenances. »

Cette méfiance envers les communautés est le fruit d'une longue histoire. « C'est la Révolution française qui a supprimé tous les corps intermédiaires de l'Ancien Régime pour ne laisser subsister que l'individu citoyen », écrit le juriste Pierre-Henri Prelot dans Minorité et communauté en religion (sous la direction de Lionel Obadia et Anne-Laure Zwilling, Presses universitaires de Strasbourg, à paraître le 14 juin 2016).

« La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 consacre des droits exclusivement individuels, elle rejette les libertés collectives, précise Pierre-Henri Prelot. Sur le plan religieux, la -Déclaration de 1789 proclame la liberté des opinions, "même religieuses", mais il ne faut pas s'y tromper : l'individu a cessé de se définir comme catholique, comme protestant ou comme juif. C'est la communauté nationale qui investit dorénavant l'espace occupé jusqu'ici par le lien religieux communautaire. »

« Principes fondamentaux »

En 1789, lors du débat sur l'émancipation des juifs, Stanislas de Clermont-Tonnerre, député aux Etats généraux, résume ce principe en une formule célèbre : « Tout accorder aux juifs comme individus et rien comme nation. »

La Constitution de 1958 est fidèle à cette tradition universaliste : la France, proclame-t-elle dans son article premier, est une République « indivisible ». C'est au nom de cette tradition que le Conseil constitutionnel refuse, en 1999, de donner son aval à la Charte européenne des langues régionales : « Ces principes fondamentaux s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance. » Une définition en creux de la notion de communautarisme.

Si l'on s'en tient aux mots du juge constitutionnel, l'islam de France est-il communautariste ? Cherche-t-il à obtenir, comme dans le modèle multiethnique de l'ex-Yougoslavie ou le système électoral du Liban, des droits spécifiques pour les seuls musulmans ?

« Si le -Conseil français du culte musulman [CFCM] ou les associations cultuelles revendiquaient des droits collectifs pour les fidèles de l'islam – la primauté du mariage religieux sur le mariage civil ou la création de tribunaux islamiques, par exemple –, le terme de communautarisme ne serait pas usurpé, répond Haoues Seniguer, maître de conférences à Sciences Po Lyon. Les musulmans chercheraient à se soustraire à la loi commune, ce qui serait inacceptable. Mais ils ne font aucune demande en ce sens. »

« Catholaïcité » française

Beaucoup de musulmans réclament en revanche des aménagements de la vie sociale – des mosquées, des abattoirs halal ou des carrés musulmans dans les cimetières.

Calée sur les pratiques religieuses des chrétiens, la - « catholaïcité » française, selon le mot du sociologue Jean-Paul Willaime, est en effet peu adaptée aux musulmans. « En France, un catholique pratiquant peut vivre sa foi sans difficulté, note l'anthropologue Anne-Laure Zwilling. Les églises sont nombreuses, les jours de fêtes chrétiennes sont fériés et le dimanche est un jour de repos. Mais ce cadre de vie n'a pas été pensé pour l'islam. Il en résulte nécessairement des frottements – pas parce que l'islam est plus revendicatif, mais parce que, depuis 2 000 ans, la vie sociale française a été profondément modelée par le judéo-christianisme. »

Ces demandes d'accommodements relèvent-elles du communautarisme ? Pour les spécialistes du fait religieux, la réponse est non. La construction de mosquées ? « L'islam, pour des raisons historiques, accuse un gros retard en matière de lieux de culte, constate le sociologue Philippe Portier. Une politique de rattrapage est souvent jugée nécessaire, y compris par les élus locaux, si la France veut respecter le principe de la liberté de culte inscrit dans la loi de 1905. »

L'instauration de carrés musulmans dans les cimetières ou d'abattoirs halal ? « Il s'agit, dans les deux cas, d'aménagements qui ont été octroyés dans le passé à la communauté juive, constate Franck Frégosi, directeur de recherche au CNRS. Les carrés des cimetières, qu'ils soient juifs ou musulmans, sont d'ailleurs une possibilité, pas un droit. Et ce n'est pas la communauté qui décide, mais le maire. »

Religion et vie sociale

Difficile, note en outre Olivier Roy, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence, d'accuser de « communautarisme » une communauté aussi mal organisée. « Les musulmans de France n'ont jamais eu la volonté de mettre en place des institutions représentatives, et encore moins un lobby musulman, écrit-il. en 2015. Il n'y a pas l'ombre du début de la mise en place d'un parti musulman, les candidats à la vie politique d'origine musulmane se répartissent sur l'ensemble du spectre politique, il n'y a pas de vote musulman. »

« S'il y a un effort de communautarisation, il vient d'en haut : les prétendues organisations représentatives, du CFCM à la Grande Mosquée de Paris, sont tenues à bout de bras par les gouvernements français et étrangers, mais n'ont aucune légitimité locale, précise-t-il. Bref, la "communauté" musulmane souffre d'un individualisme très gaulois et reste rétive au bonapartisme de nos élites. Et c'est une bonne nouvelle. »

Lorsque les intellectuels « républicains » dénoncent le « communautarisme » musulman, ils visent en réalité autre chose que la revendication de droits collectifs ou la demande d'aménagements sociaux : ils songent plutôt à une forme de repli sur soi, un comportement identitaire en contradiction avec les valeurs républicaines, des habitudes alimentaires ou vestimentaires en rupture avec les traditions françaises.

Des conduites d'autant plus déroutantes que les Français ont oublié, depuis les grandes batailles laïques du début du XXe siècle, que la religion pouvait être un puissant organisateur de la vie sociale : 70 % d'entre eux se disent sans religion, ce qui place l'Hexagone dans le top 5 des pays les plus athées du monde.

Les citoyens qui dénoncent le communautarisme musulman ont-ils raison ? Les musulmans de France cultivent-ils un séparatisme qui signerait un refus de participer à la vie sociale ? Sont-ils tentés de faire prévaloir leurs règles sur celles de la communauté nationale ?

Si l'on parle de la communauté musulmane en général, soit plus de 4 millions de personnes, cette accusation paraît difficile à étayer. L'augmentation de la pratique religieuse des musulmans ne fait aucun doute, leur conservatisme en matière de mœurs non plus, mais l'islam, à leurs yeux, n'est qu'un référent identitaire parmi d'autres : plus des deux tiers des musulmans interrogés dans l'enquête « Trajectoires et origines » (TeO, Ined-Insee) ne définissent pas leur identité par la religion mais par leur origine, leur situation de famille, leur éducation ou leur quartier.

Phénomène minoritaire mais dynamique

L'enquête ne montre d'ailleurs aucun fonctionnement en vase clos, au contraire. Les musulmans ne se marient pas plus au sein de leur communauté religieuse que les catholiques ou les juifs, et ils évoluent dans des cercles relationnels plus larges que les catholiques.

« Des trois groupes étudiés – les musulmans, les catholiques et les personnes sans religion –, les musulmans sont ceux qui évoluent dans les cercles les plus ouverts », résumait, en 2013, le sociodémographe -Patrick Simon. « L'immense majorité de la population musulmane adhère à l'ordre constitutionnel, libéral et laïque de la société française, confirme Philippe Portier. Ce mouvement accompagne la constitution en son sein d'une classe moyenne : elle est fidèle à certains traits culturels de l'islam comme le ramadan, elle est souvent conservatrice sur le terrain des mœurs, mais elle vit en continuité avec les exigences françaises. »

Si la communauté musulmane dans son ensemble affiche une grande diversité de pratiques sociales, certains quartiers vivent, en revanche, dans un entre-soi qui nourrit, jour après jour, les accusations de communautarisme.

Le débat émerge en 2004 avec la publication d'un rapport de la Direction centrale des renseignements généraux dénonçant le « repli communautaire » de 300 des 630 « quartiers sensibles surveillés ». Sept ans plus tard, l'islamologue Gilles Kepel décrit, à Clichy-sous-Bois et à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), un monde de « revendication identitaire » en pleine expansion : le « halal » s'étend désormais « à un code de conduite, une expression des normes et valeurs dominantes en séparant le halal du haram, le licite de l'illicite, dans de nombreux domaines, depuis le registre de l'intime jusqu'à la vie en société ».

Une décennie après ce rapport, l'entre-soi de certains quartiers s'est aggravé. « Il y a indéniablement des zones, en France, où certains musulmans se replient sur une version rigoriste de l'islam et construisent une contre-société, affirme le politiste Franck Frégosi. Ils pratiquent une véritable mise en retrait : ils tiennent des discours clivants sur le rejet de la musique profane ou la stigmatisation des autres courants de l'islam, et ils adoptent des pratiques codées qui les coupent de la société majoritaire — port du niqab ou du jilbab, refus du serrement de mains. Les néosalafistes vivent ainsi en marge de notre ordre social, car ils le considèrent comme impur. C'est un phénomène minoritaire, mais il est dynamique, car ils sont présents sur Internet et dans certains commerces — boucheries, snacks halal, librairies. »

Radicalisation religieuse et ségrégation sociale

Antoine Jardin, chercheur au Centre d'études européennes de Sciences Po et coauteur, avec Gilles Kepel, de Terreur dans l'Hexagone (Gallimard, 2015), constate, lui aussi, des phénomènes de repli.

« Les données scientifiques sont rares, mais il y a, dans certains quartiers, des groupes sociaux, comme les salafistes, qui valorisent la rupture avec la société parce qu'ils condamnent le mode de vie occidental. Ils restent en interaction avec la société – ils remplissent leurs obligations fiscales et légales, par exemple – mais ce sont des interactions minimales. »

« Ne pas voter ou ne pas serrer la main des femmes, c'est éviter le monde qui vous entoure, renchérit le politiste Haoues -Seniguer. Cela pose question quant au rapport à l'autre dans un espace sécularisé et pluraliste comme le nôtre. »

Si cet isolement peut être qualifié de communautariste, ce n'est pas seulement parce que ces pratiques se démarquent de la société majoritaire. C'est surtout parce qu'elles entravent la liberté des individus, notamment celle des femmes.

« Dans certains quartiers, c'est la communauté qui impose ses normes de comportement, explique le sociologue du CNRS Hugues Lagrange, qui a travaillé en 2006 et 2007 à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Il est par exemple difficile pour une jeune fille qui sort du collège sans voile de traverser l'esplanade de la cité sans se faire apostropher par des groupes de garçons. Dans ce cas, la communauté n'est pas une communauté d'adhésion mais de coercition : elle a une capacité normative qui pèse sur la conduite des individus. »

Si ce communautarisme obéit à des logiques de radicalisation religieuse, il est renforcé par la forte ségrégation sociale qui règne dans les banlieues françaises.

« Dans un espace urbain traditionnel, ce pouvoir normatif n'existe pas, poursuit Hugues Lagrange. Il peut y avoir une pression du regard, mais il règne surtout une communauté d'indifférence bienveillante et polie. Si l'on parvenait à réduire les logiques de ségrégation, si les quartiers difficiles étaient moins enclavés, si la société française avait renvoyé à ces habitants une image moins hostile et des perspectives d'accomplissement personnel, les logiques identitaires ne seraient pas aussi puissantes. »

Franck Frégosi insiste, lui aussi, sur le rôle joué par les phénomènes de relégation, mais aussi de rejet. « Les habitants de ces quartiers ont le sentiment de ne pas avoir de place dans la société française. Ils retournent donc le stigmate : puisque vous me voyez comme quelqu'un de différent, je vais cultiver ma différence. »

Une analyse confirmée par l'enquête TeO : la moitié des immigrés de nationalité française disent qu'ils ne sont « pas vus » comme des Français. Un phénomène qui concerne en priorité ceux « qui ne ressemblent pas à des Français » en raison de la couleur de leur peau — les Maghrébins et les Africains, qu'ils appartiennent à la première, la deuxième ou même la troisième génération.

La France prisonnière d'un cercle vicieux

Ce « déni de francité », comme l'appelle l'enquête TeO, joue-t-il un rôle dans les logiques de repli sur soi ? Nourrit-il des formes de communautarisme ? Dans une note publiée en 2011 par l'Institut Diderot, le sociologue Eric Keslassy s'en dit persuadé.

« Les affiliations communautaires plus ou moins factices ne perdront vraiment leur attrait que lorsque chacun pourra véritablement reprendre confiance en l'égalité concrète des chances. Tant que le corps social paraît peu fluide, la tentation du repli communautariste est forte. Mais dès que la mobilité sociale s'accroît visiblement, les hommes sont plus enclins à se comparer sur une base individuelle. L'ouverture des "ascenseurs sociaux" est donc vraisemblablement l'arme la plus efficace qui soit contre la clôture des groupes d'intérêt -ethnico-religieux. »

La France est très loin de cet horizon : dans une enquête réalisée en 2013-2014 pour l'Institut Montaigne, l'économiste Marie-Anne -Valfort a mesuré l'ampleur des discriminations religieuses à l'embauche.

Recensant plus de 6 000 offres d'emploi, elle a envoyé des CV (quasiment) identiques : tous les candidats étaient des Français d'origine libanaise de 25 ans titulaires d'un BTS comptabilité, mais le premier était chrétien (Michel), le deuxième juif (Dov), le troisième musulman (Mohamed). Pour obtenir un rendez-vous, -Michel devait envoyer cinq lettres, Dov sept, Mohamed... vingt. Selon l'Institut Montaigne, la discrimination française envers les musulmans est plus forte que celle qui vise les Noirs aux Etats-Unis.

La conclusion du rapport est sans appel. « La France est prisonnière d'un cercle vicieux où la discrimination à l'égard des minorités nourrit leur repli, qui exacerbe à son tour la discrimination dont elles sont victimes. »

Aux Etats-Unis, deux chercheurs, Eric Gould et Esteban Klor, ont démontré l'incroyable puissance de ce cercle vicieux. « Les musulmans vivant dans les Etats où la hausse des actes islamophobes a été plus forte depuis le 11 septembre 2001 ont adopté, dix ans plus tard, des comportements plus proches des normes de leur pays d'origine, alors que cette tendance n'y était pas à l'œuvre avant les attentats, résume Marie-Anne -Valfort. Les taux de mariages intracommunautaires et de fécondité y sont plus élevés, tandis que la participation des femmes au marché du travail et la maîtrise de l'anglais y sont plus faibles. » La France n'est évidemment pas les Etats-Unis, mais cette perspective est peu réjouissante.